



## ASSEMBLEE PLENIERE DU CESER OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE

27 Octobre 2017

### LA CONTRIBUTION DES PÔLES DE COMPETITIVITE AU RENFORCEMENT DE LA DYNAMIQUE DE L'ECOSYSTEME REGIONAL

#### AVIS ADOPTE

(192 votants / Pour : 188 / Abstentions : 4)

Rapporteuse : Virginie GALLIGANI

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le CESER Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, réuni le 27 Octobre 2017, a adopté l'avis sur « *La contribution des pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional* » élaboré dans le cadre d'une autosaisine et présenté par la rapporteure Mme Virginie GALLIGANI.

Dans un contexte d'évolution de la politique de l'Etat concernant les pôles de compétitivité et de montée en puissance du rôle des Régions, le CESER, dont l'intérêt pour les pôles a été fermement exprimé depuis leur création, a choisi d'examiner l'enjeu que constitue « *La contribution des pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional* ».

En 10 ans d'existence, plusieurs études économiques ont confirmé l'impact positif des pôles de compétitivité sur la recherche et le développement. En 2012, l'Etat leur a donné une nouvelle feuille de route : renforcer les retombées économiques de leurs actions en devenant des « usines à produits d'avenir » et améliorer leur positionnement à l'international.

Ces pôles correspondent à des structures au service de domaines d'activités issus de l'écosystème régional. Sur le territoire Occitanie, nous trouvons, jusqu'en juin 2017, 7 pôles de compétitivité dont un pôle mondial (Aerospace Valley) et un pôle à vocation mondiale (Aqua Valley). Ces pôles structurent des filières fortes qui représentent des secteurs d'avenir tels que l'aéronautique, l'agro-industrie, les énergies renouvelables et la santé. Il est aussi à noter que les investigations menées ont montré que l'action de pôles dont le siège social se situe dans les régions voisines (notamment Eurobiomed et Pôle Mer Méditerranée) participe également au dynamisme de l'écosystème régional.

Les rapprochements et la mise en réseau des différents acteurs de l'innovation via ces pôles (organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur, petites et moyennes entreprises) ont permis une meilleure compréhension entre les acteurs publics et privés favorisant l'émergence des projets collaboratifs de R&D.

Il est à noter que les pôles se sont adaptés à l'évolution des orientations politiques. En effet, les financements FUI, spécifiquement dédiés aux pôles, ont diminué de 2008 à 2015 passant d'un montant global de 250M€ à un peu moins de 80M€. L'Etat souhaitant une participation des collectivités territoriales, les critères de sélection sont devenus, dans ce contexte, de plus en plus restrictifs. Cependant, les pôles régionaux restent néanmoins très présents parmi les porteurs de projets sélectionnés. La diminution des financements publics amène alors les pôles à se tourner vers d'autres sources de financement, notamment privés.

**L'impact des pôles de compétitivité en Occitanie est positif sur le dynamisme de l'écosystème et sur la structuration des filières. Au regard de ce constat, le CESER exprime son soutien aux engagements de l'Etat et de la Région auprès des pôles de compétitivité et plus globalement aux politiques publiques de valorisation de la Recherche et de l'Innovation. Sa demande d'intégration au Comité de pilotage de la Stratégie Régionale de l'Innovation et aux Comités Stratégiques de Filières marque la volonté du CESER Occitanie/Pyrénées-Méditerranée d'affirmer son rôle d'acteur d'une évaluation régulière des pôles de compétitivité afin de mesurer l'évolution de leur impact sur l'écosystème régional.**

En conséquence, le CESER préconise :

- la mise en place d'un accompagnement des pôles dans leur stratégie pour répondre aux bilans d'évaluation, pour tirer partie des potentialités de la nouvelle région et pour maintenir ou acquérir une dimension internationale ;
- de poursuivre la réflexion d'un élargissement de leur territoire aux régions transfrontalières et d'un renforcement de leur collaboration avec les autres structures de développement économique et d'innovation ;
- de faire plus de place au potentiel régional en matière de Sciences Humaines et d'innovation sociale ;
- son association à la gouvernance de tous les pôles de compétitivité de la nouvelle région.

Ces préconisations reflètent le jugement favorable que s'est construit le CESER sur ces structures en matière d'aménagement du territoire et de mise en réseau des acteurs de l'innovation. Elles illustrent sa volonté de rester attentif à leur évolution et de participer au niveau régional aux réflexions sur la dynamique de l'innovation.